

Espace de travail partagé

Règles d'accès et d'hygiènes liées au COVID-19

En accord avec la mairie, l'association L'Autre Bureau rouvre l'accès à ses membres, de l'espace de coworking situé au 42 de l'avenue du Général Leclerc, à Forges les Bains.

Dans la mesure de ses moyens, l'association a mis en œuvre un certain nombre d'aménagements et de procédures, afin de sécuriser l'accès et le travail sur les lieux.

Si un membre estime que les conditions de sécurité ne sont pas remplies, il est de sa responsabilité de ne pas se rendre dans le local.

Si un membre ne suit pas les procédures mises en place, nous serons dans l'obligation de l'exclure du lieu pour protéger l'ensemble des autres membres.

Conditions et procédures d'accès à l'espace de coworking :

- Avant d'accéder à l'espace de coworking, Il faut prévenir par mail (à contact@lautre bureau.space) au moins 24h avant, et attendre la réponse d'accord.
- Une liste jour des coworkers présents sur le site sera tenue à jour afin de pouvoir alerter les autres membres en cas de contamination de l'un de ses participants.
- Le nombre d'emplacements pour les coworkers est limité à 6.
- Ne pas modifier l'organisation des bureaux afin de respecter une distance de 2m entre chaque.
- L'espace est ouvert de 9h à 13h, et de 14h à 18h pour permettre le nettoyage et l'aération du local.
- Merci de respecter les gestes barrières, et notamment de maintenir un mètre de distance au minimum à tout moment avec toute autre personne.
- Les coworkers s'engagent à nettoyer leur poste avant de s'y installer et également au moment de leur départ, en utilisant le gel hydro-alcoolique et les essuie-mains jetables mis à leur disposition.
- Vous devez vous munir de votre propre stylo pour remplir le cahier de présence situé à l'accueil.
- Dès votre arrivée dans l'espace, nous vous demandons avant toute chose de vous laver les mains avec le gel hydro-alcoolique disposé face à la porte d'entrée.
- Le port du masque est fortement recommandé.
- Les mouchoirs, essuie-mains, gants et masques jetables, ou tout autre dispositif de protection usagé, doivent impérativement être jetés dans l'une des poubelles fermées de l'espace.

- Certaines parties de l'espace ne sont pas accessibles, il est demandé de respecter la signalisation mise en place.
- Respecter la signalisation pour les déplacements dans l'espace de coworking.
- Certains postes et canapés ont été « condamnés », merci de ne pas utiliser ce mobilier.
- Concernant les WC, merci de rabattre le couvercle des toilettes après usage, afin de limiter les projections. Utilisez les vaporisateurs pour désinfectant avant et après votre passage. Désinfecter les poignées après votre passage.
- Il n'est pas permis de manger sur place.
- La cuisine étant interdite, il est toutefois possible emmener son thermos de café ou de thé.
- Si une suspicion de sa contamination est connue d'un membre, il est de son devoir de ne pas accéder à l'espace de coworking.
- Un membre contaminé doit avertir immédiatement l'association.

Nous sommes à votre écoute afin d'améliorer les procédures.

Nous vous remercions donc par avance pour votre civisme et pour la protection que vous offrirez à vos voisins de bureau.